



Le vingt-quatre juin deux mil dix-neuf les membres du conseil légalement convoqués le 17 juin se sont réunis à la mairie sous la présidence de Yohan Jobet, Maire.

Sont présents : Yohan Jobet, Philippe Chavaneau, François Potteau, Bérengère Montagut, Marie-Claude Asselin, Christian Asselin, Pascale Archenault, Dominique Bazin, Raluca Desvignes, Bernard Garré, Patrick Lebrun, Arnaud Toussaint, Nicole Berthelot, Magali Gouvernayre, Julie Rivert.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Nicole Berthelot

Compte rendu de la séance précédente 20.05.2019 : lu et approuvé

Ordre du jour :

- TRAVAUX RUE DES PERVENCHES : choix des entreprises, voirie, éclairage
- TERRAIN JOBERT : demande acquisition
- AUDIT 4 FLEURS : préparation
- RAPPORT COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
- QUESTIONS DIVERSES
 - Repas élus/personnel
 - Prochaine réunion

2019-031 TRAVAUX RUE DES PERVENCHES : choix des entreprises, voirie, éclairage

Les travaux rue des pervenches consistent à enfouir les réseaux, installer de l'éclairage public, améliorer le réseau d'assainissement collectif et de refaire la chaussée dont les couts sont répartis sur les entités suivantes :

- Commune de Bellegarde : trottoirs, réseau pluvial
- Commune de Quiers sur Bezonde : trottoirs, réseau pluvial
- Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gatinais : éclairage public et chaussée
- Groupement intercommunal du Val de Bezonde : assainissement collectif

Suivant le rapport du maitre d'œuvre présenté à la commission d'appel d'offres, le procès-verbal du choix des entreprises en date du 06 juin 2019, il est proposé aux membres du conseil municipal de suivre les choix de la commission d'appel d'offres qui a retenu les entreprises suivantes :

LOT 1: TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT, VOIRIE
EUROVIA pour la somme de 112 106.40 € HT
134 527.68 € TTC

LOT 2 : ECLAIRAGE
INEO : 105.50 € HT
126.60 € TTC

2019-032 TERRAIN JOBERT : demande acquisition

Mme Montagut étant partie prenante dans ce dossier, Mr le Maire demande que Mme Montagut sorte de la salle de conseil le temps des discussions.

Mr et Mme Montagut par courrier du 25 mars 2019 demandent la possibilité d'acquérir la parcelle ZE 51 située lieu-dit Jobert d'une superficie de 3770 m² et font une offre de 8 000.00 €. La parcelle est située en zone Agricole du PLUI et supporte une servitude représentée par un busage la traversant, busage qui récupère les eaux pluviales des terrains agricoles venant du hameau de la Gastinière pour rejoindre la rivière La Bezonde.

Monsieur le Maire redonne des informations sur les autres cessions et achats qui ont été réalisés récemment pour permettre au conseil de faire des comparatifs.

Après avoir entendu ces informations les membres du conseil toujours en l'absence de Mme Montagut décident :

De céder à Monsieur et Mme Montagut Louis, la parcelle ZE 51 située à Jobert d'une superficie de 3770 m² pour la somme de 8000.00 €, les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur.

Désigne Me Elise Bourges, notaire à Bellegarde pour rédiger l'acte,

Demande que le busage traversant la parcelle soit indiqué dans l'acte au sens d'une servitude, que les nouveaux acquéreurs ne devront pas planter d'arbres au-dessus et autour du busage en particulier certaines essences qui développent un système racinaire important au contact de l'eau (peupliers,...) Réf : règlement relatif à l'utilisation et à la protection du réseau des collecteurs d'assainissement agricole, approuvé le 22.06.1978 par le Sous-Préfet

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Votants : 14

2019-33 GROUPEMENT DE COMMANDES « Vérifications Réglementaires des Equipements »

Objet : convention en vue de la création d'un groupement de commandes « vérifications règlementaires des équipements »

le Conseil Municipal a décidé à 15 voix pour et 0 abstentions :

- De **CONSTITUER** un groupement de commandes pour les vérifications réglementaires d'équipement,

- D'**APPROUVER** la convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec les communes de Beauchamps-Sur-Huillard, Chailly-en-Gâtinais, Chapelon, Coudroy, Ladon, Lorris, Montbouy, Nogent-Sur-Vernisson, Noyers, Oussoy-En-Gâtinais, Presnoy, Quiers-Sur-Bézonde, Sainte-Geneviève-Des-Bois, Saint-Maurice-Sur-Aveyron, Thimory, Varennes-Changy, Vieilles-Maisons-Sur-Joudry, le SIRIS Coudroy/Veilles-maisons/Châtenoy, le SIRIS d'Oussoy-en-Gâtinais, le SIRIS Thimory/Presnoy/Chailly-En-Gâtinais et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

- D'**AUTORISER** Madame/Monsieur le Maire/Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

2019-30 DECISION MODIFICATIVE N° 2

Il est proposé au conseil d'augmenter les crédits du compte 2051 de 200.00 € qui seront prélevés sur le compte 2111.

Après avoir entendu ces informations, le conseil décide d'augmenter les crédits du compte 2051 de 200.00 € et de les prélevés sur le compte 2111.

COMPTE		COMPTE	
2051	+ 200.00	2111	- 200.00 €

2019-34 TOUR DU LOIRET 2019

Le conseil municipal lors de la séance du 12.11.2018 a décidé de participer physiquement et matériellement à l'organisation du Tour du Loiret qui a eu lieu le 26.05.2019.

Après avoir entendu ces informations, le conseil valide cette décision et autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 1000.00 € à l'Association Tour du Loiret.

AUDIT 4 FLEURS : 7 août 2019 à 9h00

Monsieur le Maire présente l'organisation de l'audit 4 fleurs :

RAPPORT COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Commission animations :

Quiers prend l'air : moins de recettes, un peu moins de visiteurs, mais fête réussie.

Prochaines manifestations :

- 14 juillet
- 12 octobre soirée bretonne.

SIRIS baisse des effectifs pour l'année scolaire 2019/2020

Voirie : fauchage 2^{ème} passage, il a été demandé à la Communauté de broyer les abords des carrefours, non prévu dans le CCTP, Afin d'améliorer le service, il faut faire remonter toutes les informations comme les carrefours, les secteurs oubliés par manque de connaissance du territoire à la Communauté de Communes.

GIVB : Plusieurs réunions ont permis de trouver un accord sur l'avenant proposé par Suez. Arnaud Toussaint a étudié en profondeur les contrats et a permis de relever de nombreuses

missions prévues dans le contrat initial, non réalisées par Suez et ainsi négocier l'avenant, réduire l'augmentation qui avait été proposée au préalable. Monsieur le Maire remercie Arnaud Toussaint pour le travail accompli.

Communauté de Communes : PLUI, Patrick Lebrun informe que dans quelques jours, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sera présenté à l'ensemble des conseils municipaux afin qu'ils puissent appréhender les orientations d'urbanisme qui seront mises en place pour la gestion de nos territoires : habitat, économie, structures publiques, réseaux routiers,....Le conseil sera amené en septembre à faire part de ses remarques.

Salle, église : travaux électriques, mise en conformité et travaux nouveaux, en attente des devis.

Travaux Jobert : les travaux sont bien engagés, il reste un peu de déboisement et à finaliser le parking, Arnaud Toussaint présente quelques photos. Monsieur le Maire suggère que le chemin de Jobert soit réservé aux riverains et services,...

QUESTIONS DIVERSES

- Repas élus/personnel : jeudi 4 juillet en soirée.
- Prochaine réunion de conseil fin juillet (tarif cantine 2019/2020)
- Kermesse de l'école de Quiers, vendredi 28 juin en fin de journée.
- Comice : programme, plan, confettis : 2 sacs 10 kg pour les deux chars, 6 candidates mais pas de Quiers, gerbes de blé donner le nombre, nommer 4 personnes pour la sécurité. Si une miss de Quiers prévoir des cadeaux. 17 août : opération sapins, bénévoles bien venus. 1 ou 2 extincteurs à eau.

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.